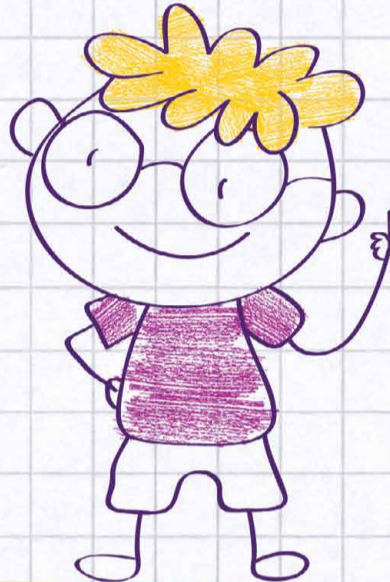


# CHARTRE d'accueil des enfants

## NÉCESSITANT UN SUIVI PARTICULIER

La ville de Thonon-les-Bains, en partenariat avec l'Éducation Nationale et le partenaire d'animation, s'est donné pour objectif d'accueillir de la meilleure manière dans ses écoles, sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, les enfants nécessitant un suivi particulier.

Le Projet Éducatif Territorial, qui réunit l'ensemble de la Communauté Éducative autour d'objectifs de progrès, est l'outil privilégié qui vise à favoriser et à améliorer la prise en charge de tous ces enfants.



*Les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités.*

Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (1989), article 29.

**3 PARTENAIRES** sont disponibles afin de vous accompagner dans vos démarches de prise en charge des difficultés rencontrées par votre enfant :

**Le directeur d'école**

**La Ville de Thonon - Service Éducation**  
8, av. St François de Sales - 74200 Thonon-les-Bains  
Tél. 04 50 70 69 43

**L'Équipe Territoriale Handicap**  
L'Androsace - 1, rue Casimir Capitan  
74200 Thonon-les-Bains  
Tél. 04 50 81 89 22



### Rappel des objectifs du PEDT

« Garantir l'accès dans les structures éducatives et de loisirs aux enfants en situation de handicap. »  
Objectif 2.2

« Soutenir les enfants en difficulté par un accompagnement individuel. » Objectif 1.4

« Développer et renforcer chez l'enfant l'estime de soi et la confiance dans ses capacités. » Objectif 1.1

### Engagements de la Communauté Éducative

1. Tout enfant nécessitant un suivi particulier doit être accueilli dans les écoles et doit pouvoir également bénéficier des services mis en place par la commune : restauration scolaire, accueil périscolaire, accueils de loisirs notamment.
2. Le projet de vie de l'enfant nécessitant un suivi particulier doit être respecté par tous les intervenants.
3. Les modalités matérielles et pédagogiques d'accueil de l'enfant doivent être adaptées en fonction des difficultés qu'il rencontre.

### Principes de mise en œuvre

- > Être à l'écoute des besoins spécifiques de l'enfant et de ses parents et aborder la difficulté de l'enfant dans une démarche dynamique.
- > Faciliter l'interaction entre les acteurs qui gravitent autour de l'enfant : parents, professionnel de santé, directeur d'école, éducateurs, animateurs...
- > Prendre en compte les difficultés spécifiques de l'enfant : adapter les conditions d'accueil et si nécessaire les locaux, mobiliers et outils pédagogiques.
- > Afin de favoriser l'inclusion et les échanges pour un enrichissement mutuel, respecter le plus possible le principe de mixité des enfants dans les activités.
- > Former le personnel en réponse aux besoins spécifiques de l'enfant ainsi qu'aux Premiers Secours.